



FICHE D'INSCRIPTION CHANTIERS LOISIRS JEUNES

**DU 20 AU 24 AOUT 2018
POUR LES 11/16 ANS**

– Description du chantier jeunes

Dans le cadre du chantier, 4 journées sont consacrées à la création et l'installation d'une aire de pique nique en palettes et de nichoirs. Les agrès rénovés l'année dernière pourront également être entretenus.

1 journée loisirs est organisée le vendredi. Si tu as des idées, tu peux faire des propositions au bas de la page.

Une réunion à laquelle tu seras convié sera organisée pour que nous en décidions ensemble.

Encadrement : agents du service animation, du service technique, élus et coordinateur jeunesse.

Une tenue adaptée est exigée !

Le chantier est organisé du lundi au jeudi de la façon suivante : chantier de 9h30 à 12h00, puis pause repas et à nouveau chantier de 13h00 à 15h30. Les horaires de la journée loisirs du vendredi seront communiqués en début de semaine.

Le repas est à prévoir lundi, mardi et jeudi, et sera pris en charge, par la mairie de Blainville sur l'eau, le mercredi (barbecue ou autre selon les conditions météorologiques) et le vendredi (pique-nique à définir avec les participants).

Une collation est prévue pour l'après-midi de la journée loisirs. De l'eau sera mise à disposition des jeunes toute la semaine.

– Protocole d'engagement et vie de groupe

• *Objectifs des chantiers*

- Intégrer les jeunes aux projets des chantiers,
- Sensibiliser les jeunes à la valeur du travail,
- Favoriser la découverte des métiers manuels,
- Favoriser la mixité des jeunes du territoire,
- Améliorer le regard porté par les uns et les autres sur les jeunes, les élus, les habitants et les services communaux,
- Favoriser la socialisation par la vie de groupe,
- Permettre l'accès aux loisirs à tous les jeunes.

• *Fonctionnement*

- Le chantier constitue un acte de citoyenneté.
- Chaque membre du groupe s'engage personnellement à participer activement au chantier pendant la durée.
- Au cours du chantier, chaque jeune est vêtu d'une tenue correcte et adaptée.
- Le loisir offert en contrepartie tient compte du travail fourni collectivement par le jeune.
- L'équipe d'encadrement se réserve le droit de mettre fin à la participation au chantier, du jeune ou du groupe, suite à un comportement ou un manque d'investissement dans le travail.

Fais nous part de tes propositions d'activités de loisir pour le vendredi (en fonction des différentes propositions et de leur faisabilité, l'équipe d'encadrement fera le choix de l'activité) :

Signature du mineur précédée de la mention « Lu et approuvé » :